

Les systèmes d'information sur la solvabilité des emprunteurs à faible revenu

Principales difficultés et facteurs de réussite



ACCÈS AU FINANCEMENT

FORUM

RAPPORTS CGAP ET PARTENAIRES

NO 1, SEPTEMBRE 2011

“La prévention de l’endettement multiple ou excessif repose essentiellement sur la capacité de l’IMF à s’informer sur l’encours de crédit d’un emprunteur potentiel. Cela n’est possible que si l’on établit rapidement une centrale des risques.”
– Informe del Comité Malegam, Banco de Reserva de India, janvier 2011

“N’attendez pas que les problèmes se présentent pour mettre en place une centrale des risques.”
– Un responsable d’IMF au Nicaragua, automne 2009

“[Notre] Registre central d’information sur les crédits est très complet puisqu’il rassemble les banques commerciales, [les organisations de microcrédit et] toutes les autres catégories d’institutions de crédit. En plus, il est détaillé : il reprend toutes les informations utiles sur tous types d’emprunts, tant pour les particuliers que pour les personnes morales. Ainsi donc – et puisqu’il prévient l’endettement multiple et excessif – il est indispensable de le consulter si l’on veut prendre des décisions de crédit rationnelles. La mise en place du Registre central d’information sur les crédits nous a permis d’atteindre un degré supérieur de discipline financière et... le nombre de prêts insolvables [a] considérablement diminué.”

– Kemal Kozarić, gouverneur de la Banque centrale de Bosnie-Herzégovine, avril 2011

Introduction

Au cours des cinq dernières années, le secteur du microcrédit a connu une croissance sans précédent. Le MIX indique que le nombre d'emprunteurs desservis par les institutions de microfinance (IMF) a triplé pendant cette période et atteint 120 millions de clients (en déc. 2009). D'autres estimations portent ce nombre à pas moins de 190 millions (campagne du Sommet du microcrédit de 2011). Dans les grands marchés comme le Mexique et l'Afrique du Sud, les banques commerciales et les établissements de crédit à la consommation ont élargi leurs activités au microfinancement pour les ménages à faible revenu.

Malheureusement, la croissance du microcrédit n'est pas toujours viable. Certains marchés emblématiques comme l'Inde et la Bosnie-Herzégovine sont aux prises avec des crises de crédit à grande échelle, et ils ne sont pas les seuls. En effet, selon l'indice Symbiotics SYM50, ces trois dernières années, le portefeuille à risque des IMF à travers le monde a constamment augmenté. C'est là une tendance inquiétante pour un secteur acclamé pour l'excellente qualité de son actif.

La détérioration de la qualité du portefeuille de prêts des IMF peut être attribuée à plusieurs facteurs. Certaines IMF, dont la croissance a été rapide, fonctionnent avec des systèmes et contrôles de gestion du risque qui sont devenus insuffisants. Souvent, ces carences ont été exacerbées par un fort taux de renouvellement du personnel, ce qui a érodé davantage la discipline vis-à-vis des crédits. Cette croissance rapide s'est concentrée sur des régions peu étendues, ce qui a perturbé les incitations au remboursement et la discipline des emprunteurs. Dans certains marchés de microfinance, l'apparition des banques et des institutions de crédit à la consommation a précipité une concurrence malsaine entre

prêteurs desservant la clientèle "au bas de la pyramide". Dans de nombreux pays comme le Pérou et le Maroc¹, le risque de surendettement chez les emprunteurs s'est accru considérablement.

Au cours des derniers mois, rares sont les articles ou blogs sur la crise d'insolvabilité du secteur du microcrédit qui ne mentionnent pas le rôle crucial d'une centrale des risques efficace pour éviter, au moins réduire, le risque de surendettement et d'insolvabilité des emprunteurs. Si les centrales des risques ne peuvent à elles seules engendrer une discipline de crédit dans un marché, ni même compenser l'insuffisance des normes de souscription de prêt, elles peuvent aider les microprêteurs à améliorer leurs pratiques d'octroi de crédits et de gestion du risque de crédit ; elles créent aussi une forte incitation au remboursement pour les emprunteurs. Ces dix dernières années, les structures d'information sur la solvabilité se sont développées sur les marchés émergents. Toutefois, elles sont nombreuses à avoir émergé dans les secteurs traditionnels de la banque et du crédit à la consommation. Ce faisant, elles ont souvent laissé de côté les microprêteurs et consommateurs à faible revenu qu'ils servent. Aujourd'hui, seul un petit nombre de pays ont des systèmes d'information sur la solvabilité des emprunteurs qui fonctionnent convenablement et incluent l'éventail complet des prêteurs bancaires et non bancaires au service des populations pauvres.

Le présent rapport propose un nouvel état des lieux des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu ; les données et analyses qui ont servi à son élaboration sont issues des recherches de la SFI et du CGAP sur ce sujet. Dans la partie I, nous présentons le marché du microcrédit, la diversité des acteurs et l'évolution de leurs exigences

1. On entend par surendettement le risque qu'encourent les clients de crédit à contracter des dettes dont le montant peut excéder leurs capacités, ou dont le remboursement occasionne des sacrifices excessifs. Cette situation peut être attribuable à de nombreux facteurs, dont les erreurs humaines dans l'estimation du niveau d'endettement tolérable (de la part du client ou du prêteur), les changements de revenu des ménages ou encore des événements imprévus qui ont des incidences économiques considérables, par exemple les urgences de nature médicale ou les catastrophes naturelles. Dans de nombreux marchés de microfinance, le surendettement constitue un risque croissant ; il demeure toutefois difficile à déterminer puisqu'il est sous-tendu par cette question, qui est subjective et éminemment personnelle : "qu'est-ce qu'un endettement excessif ?" Toutefois, Schicks et Rosenberg (2011) désignent six concepts, qui peuvent servir de définitions ou de critères indicatifs du surendettement : l'impact négatif, l'insolvabilité et les arriérés (remboursements en retard), les ratios d'endettement, les emprunts multiples, les difficultés et les sacrifices supportés par les emprunteurs, enfin les indicateurs composites.

vis-à-vis des informations sur le crédit. La partie II décrit trois principales approches en matière de partage des données sur les emprunteurs : les centrales des risques, les registres de crédit et les mécanismes d'échange de données clients propres aux IMF. Chaque approche est illustrée par un exemple suivi dans un pays. La partie III analyse les enseignements tirés des mécanismes efficaces de partage d'information sur les emprunteurs à faible

revenu ; y sont également décrits les principaux éléments de réussite et les problèmes fréquemment rencontrés. La partie IV présente une synthèse de recommandations formulées à l'intention des responsables politiques, micro-prêteurs et autres acteurs désireux d'encourager le partage d'information sur la solvabilité des emprunteurs à faible revenu.

Encadré 1. Partage d'informations sur les emprunteurs à faible revenu — Principales considérations

- Dans de nombreux marchés, les IMF continuent de dominer le secteur du crédit au bas de la pyramide. Toutefois, et de plus en plus, d'autres prêteurs – banques commerciales, établissements de prêt à la consommation et détaillants, ainsi que d'autres institutions non financières – ciblent ces segments de marché. Pour que les mécanismes d'information sur les emprunteurs constituent un moyen efficace pour éviter le surendettement au bas de la pyramide, il faut obtenir la participation de tous les prêteurs concernés présents sur un marché donné.
- L'approche à privilégier pour avoir les meilleures chances de succès – centrales des risques, registres de crédit, bases de données clients propres aux IMF, ou encore une combinaison de ces méthodes – dépend de facteurs propres à chaque pays. Ces diverses approches ne s'excluent pas les unes les autres puisque, dans un même pays, on peut tout à fait envisager de conjuguer deux ou plusieurs démarches.
- Les systèmes d'information sur les emprunteurs, comme les marchés de crédit, sont dynamiques ; ils sont donc susceptibles d'évoluer en fonction des mutations du marché et de la réglementation, mais aussi en réponse aux exigences des prêteurs et des consommateurs réclamant des services de meilleure qualité.
- Aucune approche ne garantit à elle seule le succès sur aucun marché, et chacune présente certaines contraintes, prévisibles ou probables, en particulier liées à la catégorie de prêteurs autorisés ou incités à participer.
- Au bas de la pyramide, il existe des obstacles à l'efficacité des systèmes d'information sur la solvabilité, notamment (I) la difficulté de mettre en place des systèmes d'information sur les emprunteurs qui couvrent toutes les catégories de prêteurs dans un marché donné ; (II) les contraintes de réglementation ou de coûts qui limitent la participation ; (III) le prix comparativement élevé à payer pour obtenir et traiter des données de qualité sur les emprunteurs à faible revenu ; (IV) l'établissement de l'identité des emprunteurs à faible revenu ; enfin, (V) la protection de la confidentialité et l'exactitude des renseignements produits, à un prix raisonnable vu le gros volume de transactions et la modicité des prêts. Mais les expériences acquises sur le plan international révèlent aussi certains facteurs de succès permettant de surmonter ces difficultés.
- Les responsables politiques, bailleurs de fonds et prêteurs au service des populations à faible revenu peuvent tous contribuer à créer des systèmes d'information sur le crédit qui recueillent des données raisonnablement exactes et complètes sur les emprunteurs du bas de la pyramide et couvrent toute la gamme des institutions formelles auprès desquelles ces clients contractent des prêts. Les responsables politiques sont en mesure d'écartier les obstacles de réglementation qui entravent la participation ; ils peuvent aussi créer des mesures incitatives, voire établir des mandats, si la suppression des barrières réglementaires ne suffit pas pour couvrir convenablement le marché. Quant aux bailleurs de fonds, ils ont les moyens d'aider les responsables politiques, les fournisseurs de services d'information sur le crédit et les prêteurs au bas de la pyramide à comprendre les avantages offerts par des systèmes exhaustifs d'information sur la solvabilité et à surmonter les obstacles ; ils ont aussi les moyens d'expliquer aux emprunteurs à faible revenu pourquoi de tels systèmes sont à leur avantage. Le premier rôle revient aux prêteurs : les données qu'ils fournissent et les rapports sur la solvabilité qu'ils achètent constituent les fondements des systèmes d'information sur les emprunteurs, qui ont le potentiel d'encourager la responsabilité dans l'octroi de crédits aux segments à faibles revenus et d'éviter les pratiques de prêt irresponsables qui aboutissent au surendettement.

Partie I. Le crédit aux segments à faible revenu et la demande d'information sur les emprunteurs

Selon certaines estimations crédibles, le nombre de micro-emprunteurs desservis par les IMF varie entre 120 millions et 190 millions à travers le monde². Cependant, on estime à 2,7 milliards le nombre d'adultes qui, à l'échelle mondiale, ne disposent pas de compte de crédit ou de compte d'épargne en leur nom dans une banque ou autre institution officielle (CGAP et Banque mondiale, 2010). La plupart de ces personnes non bancarisées sont pauvres ; bon nombre d'entre elles sont employées dans le secteur informel et leurs revenus sont généralement irréguliers. Ces consommateurs ont besoin de prêts pour lisser leur consommation et acheter des biens de consommation ou encore des biens durables comme des terres, des animaux, un logement ou des outils de travail. Généralement, ils ne disposent pas non plus de biens physiques à offrir en garantie. Pour ces clients au bas de la pyramide, le fait d'acquiescer une "garantie de réputation" au moyen d'un système d'information sur la solvabilité peut s'avérer un très grand atout, puisqu'il les aide à obtenir des crédits auprès de leur(s) prêteur(s) existant(s) et leur permet de solliciter des crédits auprès d'autres sources, au lieu d'être lié à un seul prestataire.

De plus en plus, les responsables politiques reconnaissent la nécessité de services financiers aux segments à faible revenu et la relation existant entre l'accès au financement et d'autres objectifs de développement notamment en matière de renforcement des moyens d'existence, de santé, d'éducation et de parité hommes-femmes. Le secteur privé a lui aussi compris le marché potentiel que représentent ces 2,7 milliards de consommateurs. Dans ce segment, les nouveaux arrivants, dont les banques commerciales, les sociétés émettrices de cartes de crédit, les établissements de crédit à la consommation et d'autres détaillants proposent maintenant à des consommateurs de moins en moins fortunés des produits de crédit et autres services financiers. Ces nouveaux prestataires n'emploient pas de méthodologies de crédit à forte interaction avec les

clients ; ils ont plutôt besoin d'informations pour orienter leurs modèles et décisions de crédit. À mesure que le crédit s'étend au marché de masse des services financiers au bas de la pyramide, la nécessité de disposer d'informations fiables et exactes sur les emprunteurs à faible revenu – actuels et potentiels – grandit également.

Comprendre les besoins d'information des différents prestataires de services financiers desservant les populations à faible revenu

En général, on peut distinguer quatre grandes catégories de microprêteurs : les prêteurs informels ; les prestataires de services financiers spécialisés, comme les IMF ; les banques commerciales et les établissements de crédit à la consommation ; enfin, les fournisseurs de biens et services comme les détaillants (pharmacies, épicerie, etc.) ou, en milieu rural, les entreprises qui fournissent des intrants agricoles. À l'intérieur de chacune de ces catégories, l'octroi du crédit peut revêtir plusieurs formes. Toutefois, en règle générale, ces microprêteurs ont en commun certains éléments opérationnels, notamment la nature de leur besoin en informations sur la solvabilité des emprunteurs et l'utilisation qu'ils font de cette information.

Prêteurs informels. Dans de nombreux marchés, les prestataires de services financiers informels, comme les prêteurs d'argent, ainsi que les prêteurs semi-formels, comme les banques villageoises en Afrique ou les groupes d'entraide en Inde, constituent une source importante de microcrédit pour les familles à faible revenu. C'est particulièrement le cas en Afrique subsaharienne³. Les prêteurs informels font partie de

2. Voir la Campagne du Sommet du microcrédit (2011) et l'indice Symbiotics SYM50. Cf. Wyman (2008), dont les estimations portent à 180 millions le nombre d'emprunteurs à travers le monde, tous prêteurs confondus, surtout pour les besoins de microentreprises.

3. Une enquête récente Finscope en Tanzanie révèle que 16,5 % de la population adulte de ce pays contracte des crédits auprès de prêteurs informels, mais que seulement 1,5 % emprunte auprès des institutions financières officielles. Les microprêteurs informels sont caractérisés par des taux d'intérêt relativement élevés et un manque de fiabilité (Armendariz de Aghion et Morduch, 2005).

la communauté et, en général, connaissent bien leurs clients. Ils n'ont pas recours aux informations issues des centrales des risques officielles mais recueillent plutôt des renseignements sur l'historique de crédit de leurs clients en utilisant leurs réseaux sociaux et leurs relations personnelles avec les emprunteurs. Vu l'impossibilité de collecter convenablement les informations concernant ces prêteurs informels, le taux de couverture du marché d'un système d'information sur les emprunteurs, quel qu'il soit, ne traduit jamais l'intégralité des activités de crédit dans un pays donné.

Institutions de microfinance. Les IMF sont des prestataires financiers qui ciblent en priorité les segments de marché à faible revenu. Elles peuvent être des institutions financières réglementées (banques ou sociétés de financement réglementées), mais dans la plupart des marchés, la majorité des IMF revêtent d'autres formes juridiques, comme les coopératives financières et les organisations non gouvernementales (ONG). Les IMF sont devenues une source majeure de microcrédit pour les personnes pauvres. Les 1 929 IMF communiquant leurs informations au MIX sont présentes dans 111 pays et desservent 91,7 millions de clients de microcrédit. Peu à peu, de nombreuses IMF ont acquis des méthodes de crédit originales et solides, souvent grâce à l'entretien de relations étroites entre l'agent de crédit et le client et à de bonnes connaissances sur la réputation et les activités génératrices de revenus du client, elles-mêmes sous-tendues par de fréquentes visites sur le lieu de son activité et par un recours à des formes de caution non traditionnelles comme les cautions mutuelles collectives.

Récemment encore, de nombreuses IMF disposaient d'actifs de qualité excellente, la moyenne sectorielle pour les prêts improductifs – définie comme le portefeuille à risque à plus de trente jours – ne dépassant jamais 4%. Dans ce contexte, la plupart des responsables d'IMF considèrent qu'ils peuvent fonctionner sans mécanismes formels d'information sur la solvabilité. Ce n'est que dans de rares marchés, plus matures et concurrentiels comme le Pérou, la Bolivie et l'Équateur, que les IMF tiennent compte des rapports de solvabilité dans le processus d'instruction des demandes de prêt. Toutefois, selon Lascelles et Mendelson (2011), le risque de crédit est aujourd'hui considéré comme l'un des plus grands risques pour le secteur des IMF. C'est la raison pour laquelle de nombreux conseillers politiques, experts du secteur et responsables d'IMF appellent à une intégration des systèmes d'information sur les emprunteurs – existants ou futurs – dans le secteur de la microfinance.

Banques et établissements de crédit à la consommation. Les banques et établissements de crédit à la consommation pénètrent aujourd'hui les segments inférieurs du marché

pour offrir de nouveaux produits aux familles à faible revenu. Parmi ces acteurs figurent la Banque centrale populaire au Maroc, qui propose des prêts à la consommation et d'autres produits financiers (épargne et assurance) aux familles pauvres. Ces institutions de crédit formelles préfèrent octroyer des prêts aux emprunteurs à faible revenu qui perçoivent des revenus réguliers sous forme de salaires ou allocations. En général, elles recourent à des méthodes de scoring (notation de crédit) et tiennent à intégrer des informations de crédit dans leur processus d'instruction des prêts, lorsque celles-ci existent. Cependant, l'expérience des établissements de crédit à la consommation dans le secteur du microcrédit n'a pas toujours été couronnée de succès. C'est ainsi qu'en Bolivie, durant les années 1990, ces sociétés proposaient à des salariés, rapidement et à des conditions très souples, des prêts d'un montant similaire aux crédits offerts aux micro-entreprises. Bien que, en théorie, le marché du crédit à la consommation soit différent du marché du microcrédit – des salariés d'un côté et des entreprises du secteur informel de l'autre – dans la pratique, les établissements de crédit à la consommation sont souvent en concurrence directe avec d'autres microprêteurs, y compris les IMF. Lorsque le marché bolivien du microcrédit a entamé une expansion – non viable – en raison de l'arrivée des établissements de crédit à la consommation, l'une des principales réponses politiques du gouvernement a été de renforcer les systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu.

Détaillants et autres prestataires de crédit non financiers. Les détaillants et autres entreprises qui offrent des produits ou services à crédit ou à paiement différé (services publics, écoles ou fournisseurs d'intrants agricoles) peuvent aussi employer des méthodes de crédit classiques, lesquelles nécessitent un accès aux dossiers de crédit. Tandis que les petits détaillants ont tendance à fonder leurs décisions sur des relations informelles avec leurs emprunteurs – à l'instar des prêteurs du secteur informel cités précédemment – les grands détaillants doivent disposer de certaines informations de crédit pour mettre en œuvre leurs techniques de crédit et de gestion du risque. Étant donné que de nombreux consommateurs à faible revenu commencent par avoir accès au crédit à l'occasion d'un achat auprès d'un détaillant ou *via* le règlement différé de services publics avant de bénéficier de prêts d'une institution financière formelle, il pourrait être utile d'inclure ces prestataires dans les systèmes d'information sur les emprunteurs pour constituer l'historique de crédit des personnes non bancarisées. Par ailleurs, il importe de signaler que dans certains marchés, dont plusieurs en Amérique latine (Pérou, Uruguay et Chili), les détaillants recueillent et échangent depuis longtemps des informations sur les paiements de leurs clients, que ce soient des particuliers ou des entreprises.

4. Voir les tendances référentielles 2006-2008 du MIX qui portent sur 1 019 IMF à travers le monde.

Partie II. Exemples d'approches adoptées pour le partage d'information sur les emprunteurs à faible revenu

À travers le monde, trois grandes approches caractérisent les tentatives visant à inclure les emprunteurs à faible revenu aux systèmes d'information sur la solvabilité. Souvent, ces approches ont été combinées, et l'on recense presque autant de déclinaisons nationales que de pays concernés. (Voir encadré 2.) Les **centrales des risques** ont tenté d'élargir leurs bases de données de manière à inclure les données sur les remboursements effectués par les particuliers à faible revenu (et d'étendre leur propre clientèle à des prêteurs comme les IMF qui ciblent ces particuliers). Il est arrivé, quoique rarement, que les registres de crédit intègrent les microprêteurs non bancaires (principalement dans des pays où ils ont été assujettis à la réglementation de l'autorité de surveillance bancaire⁵). Enfin, des **bases de données clients propres aux IMF** ont été constituées, souvent en raison des obstacles qui s'opposent à l'intégration dans les centrales des risques ou registres de crédit soit des clients à faible revenu, soit des prêteurs non bancaires qui ciblent ces clients, soit de ces deux groupes à la fois⁶.

Cependant, ces trois principales approches **ne sauraient constituer une simple liste à partir de laquelle les responsables politiques ou les acteurs sectoriels peuvent choisir leur solution**. En effet, de nombreux facteurs influencent la manière dont les mécanismes d'information sur les emprunteurs sont conçus dans un pays, y compris la structure de ses marchés de crédit de détail (en particulier, la concentration des actifs au sein de quelques institutions et le degré de recoupement du marché cible de différentes classes de prêteurs visant les segments à faible revenu), ainsi que le cadre de réglementation du système financier (en particulier, le degré de réglementation réelle des prêteurs non bancaires). Les orientations politiques des bailleurs de fonds ainsi que l'économie politique du pays contribuent elles aussi

à déterminer les approches à retenir, les obstacles à prévoir et les initiatives qui ont les meilleures chances de réussite.

Il importe également de comprendre que ces trois approches de gestion des informations sur la solvabilité ne s'excluent pas l'une l'autre. En effet, dans un pays, il est fort possible d'allier deux démarches, voire les trois, tout comme il est possible d'adopter des versions hybrides. Par ailleurs, les systèmes d'information sur les emprunteurs, comme les marchés de crédit, sont dynamiques ; ils sont donc susceptibles d'évoluer en fonction des mutations du marché et de la réglementation, mais aussi en réponse aux exigences des prêteurs et des consommateurs réclamant des services de meilleure qualité. Enfin, aucun des trois modèles ne garantit en soi le succès sur aucun marché, et chacun présente certaines contraintes, prévisibles ou probables⁷.

Centrales des risques. Les centrales des risques, ou bureaux de crédit, rassemblent des informations sur l'historique de crédit d'un emprunteur ; elles s'appuient sur diverses sources, dont les institutions financières, les prêteurs non bancaires, les opérateurs de télécommunications, les tribunaux et d'autres sources d'information disponibles. Les données ainsi obtenues sont ensuite fusionnées et analysées pour constituer un dossier complet des antécédents de crédit de chaque emprunteur. Elles sont ensuite vendues aux prêteurs sous forme de rapports de crédit (ou de solvabilité). La plupart des centrales des risques sont de nature privée ; ce sont des sociétés commerciales que l'on trouve dans plus d'une centaine de pays à travers le monde. En général, elles recensent un vaste éventail de données, constituées des informations sur les remboursements à la fois positives (paiements honorés dans les temps) et négatives (paiements en retard). Bien entendu, au niveau tant national qu'international, la

5. Les centrales des risques et les registres d'information sur les crédits constituent des catégories différentes de fournisseurs d'information de solvabilité. Les prestataires de services sont des organismes soit privés soit publics. Les centrales des risques représentent un modèle d'échange d'information sur le crédit ; elles ont pour mission première d'améliorer et de multiplier les données disponibles aux créanciers pour que ceux-ci prennent des décisions mieux informées. Les registres d'information sur les crédits constituent un modèle d'échange d'information sur le crédit, qui a pour principaux objectifs de contribuer à la surveillance bancaire et de fournir aux institutions financières réglementées les données qui leur permettront d'améliorer la qualité de leur portefeuille de prêts. Pour en savoir davantage, voir Banque mondiale (2011).

6. Aux fins du présent rapport, les expressions "fournisseurs d'information de solvabilité", "mécanismes d'information de solvabilité" ou, simplement, "informations de solvabilité" correspondent globalement aux centrales des risques, registres d'information sur les crédits ou bases de données propres aux IMF, ceci pour éviter de citer plusieurs fois les trois approches générales décrites dans cette section.

7. Les nombreuses contraintes qui s'opposent à la mise en place de systèmes convenables d'information de solvabilité au bas de la pyramide sont décrites dans la partie III.

Encadré 2. Équateur

Le réseau équatorien de financement rural, dénommé RFR, a envisagé plusieurs formes de centrales des risques, décidant en fin de compte de forger un partenariat avec l'une des centrales des risques privées opérant dans le pays, Credit Report. RFR a choisi cette société en raison de la solidité de sa plateforme technologique et de sa santé financière, parce qu'elle appartient à Equifax, une centrale des risques internationale (gage d'expérience), et en raison du prix garanti aux membres de RFR pour chaque rapport de crédit. Au moment où RFR a conclu le marché, il existait en Équateur six centrales des risques privées. En 2011, à l'issue de plusieurs années de concurrence intense et de guerre des prix (un rapport de solvabilité coûtait alors moins de 0,10 USD), seule Credit Report demeure. La société doit en partie sa réussite au fait qu'elle a accès comme nulle autre aux informations sur les emprunteurs à faible revenu par le biais des membres de RFR et offre donc une plus grande couverture de marché par rapport à ses concurrents. En collaborant avec une centrale des risques privée, RFR et les IMF que sert le réseau ont pu accéder à des informations provenant d'autres segments du marché de crédit, à des instruments complémentaires, comme le *scoring*, et à des informations solides, et ce à un prix très avantageux.

qualité et l'étendue des centrales des risques varient. Toutefois, en règle générale, les centrales des risques contiennent des informations qui proviennent de sources très diverses, dont les institutions non bancaires et non financières, comme les services publics, dont les informations concernent des clients pauvres sans expérience de crédit auprès d'un prêteur formel (voir encadré 3). Les centrales des risques se distinguent des autres fournisseurs d'information sur la solvabilité par la vaste gamme de services à valeur ajoutée qu'elles proposent en plus des rapports de crédit. Parmi ces services figurent, en général, la cote de crédit, qui représente un rang ou "score" indiquant la solvabilité relative (ou le risque) des clients, ainsi que d'autres services comme la vérification d'identité, le recouvrement de dettes, la surveillance des fraudes, et d'autres encore. De nombreuses centrales des risques servent expressément les IMF et d'autres prêteurs qui ciblent les emprunteurs du bas de la pyramide et sont à la fois fournisseurs d'information et acheteurs de rapports de crédit et cotes de crédit. Toutefois, on recense également certaines centrales des risques qui appartiennent à des banques et d'autres grandes institutions financières ou sont dominées par ces acteurs, et qui excluent quasiment la participation des IMF et d'autres prêteurs de nature similaire.

Registres de crédit. En général, les registres de crédit appartiennent à une banque centrale ou autre autorité de surveillance bancaire qui assure son fonctionnement. Dans la plupart des pays, les registres de crédit rassemblent des informations de crédit qu'elles obtiennent auprès d'institutions financières soumises à la réglementation prudentielle, et qui peuvent exclure de nombreuses institutions de microfinance,

Encadré 3. Bosnie-Herzégovine

En Bosnie-Herzégovine, l'année 2000 marque la création de LRC, centrale des risques dont la structure de propriété et de gestion est privée. La centrale n'a pu cependant préserver le marché du crédit d'une crise de surendettement survenue en 2009. Apparemment, la crise serait attribuable en partie au caractère volontaire de la participation à LRC, le résultat étant une couverture incomplète des informations sur la solvabilité. En réponse au problème de surendettement, le Conseil d'administration de la banque centrale a étendu la portée de son registre central d'information sur les crédits (connu localement sous la dénomination abrégée de CRK). Les institutions financières réglementées, c'est-à-dire tous les prêteurs formels, dont les banques et les IMF, sont tenues de s'inscrire au CRK. Bien que LRC propose une gamme de services plus large, ils sont plus onéreux et ne couvrent toujours pas l'intégralité du marché. En revanche, les services du CRK sont plus abordables et, surtout, ce registre couvre la totalité du marché de crédit.

voire toutes (sauf si elles sont agréées comme institutions bancaires). Toutefois, dans un nombre croissant de pays, un certain nombre d'IMF sont aujourd'hui surveillées formellement par les autorités bancaires (même si les prêteurs qui ne collectent pas de dépôts sont, à raison, exempts d'une réglementation prudentielle complète). Le résultat est que les IMF ont le choix – mais sont généralement tenues – de s'inscrire à un registre d'information sur les crédits (voir encadré 4). Pour la plupart des registres de crédit, l'objectif principal est de contribuer à la surveillance bancaire et de fournir des informations aux institutions financières réglementées pour leur permettre de mieux gérer leur risque de crédit et d'améliorer la qualité de leur portefeuille de prêts.

Bases de données clients propres aux IMF. Pour les microprêteurs, il existe une troisième approche du partage d'informations sur le crédit qui provient généralement du secteur de la microfinance lui-même (voir encadré 5). À travers le monde, les IMF, quelle que soit leur forme juridique, ont commencé à échanger spontanément certaines informations concernant l'historique de crédit de leurs clients. Au début, cette pratique était très informelle, et consistait par exemple à communiquer des fichiers Excel contenant des "listes noires" de noms de clients en retard. Ces méthodes ont de sérieuses limites (sur le plan juridique pour commencer), mais elles peuvent être mises en place relativement vite et fournir des renseignements importants sur la clientèle commune à plusieurs IMF et sur les emprunteurs en retard. Certains bailleurs de fonds, inquiets des obstacles qui pourraient s'opposer à ces prêteurs s'ils souhaitent participer aux centrales des risques ou aux registres de crédit, ont encouragé l'établissement de bases de données clients propres aux IMF. Au fur et à mesure, dans certains grands marchés, ces bases de données ont évolué et se sont transformées en centrales des risques de propriété et de gestion privées (ou hybrides).

Encadré 4. Nicaragua

Au Nicaragua en 2002, les IMF ont commencé à échanger des informations par le biais de Sin Riesgos, centrale des risques promue par l'association nicaraguayenne de microfinance ASOMIF. À sa création, Sin Riesgos était la seule centrale des risques privée fonctionnant dans ce pays. Les banques commerciales étaient dans l'impossibilité d'échanger des données de crédit en dehors du registre public d'information sur les crédits en raison d'un cadre juridique régissant le secret bancaire. En 2004, la loi sur le secret bancaire a été modifiée de sorte à permettre les échanges d'information sur

le crédit, et une centrale des risques bénéficiant de l'investissement d'une grande centrale des risques internationale faisait son entrée sur le marché. Aujourd'hui, le marché du microcrédit au Nicaragua est desservi par Sin Riesgos mais aussi par la centrale des risques internationale TransUnion. Peu à peu, Sin Riesgos a approché des prêteurs hors IMF, dont des détaillants et des banques commerciales. De même, TransUnion a gagné le secteur de la microfinance, surtout après la récente crise et le mouvement collectif de refus de remboursement.

Encadré 5. Les centrales des risques à travers le monde

Dans son enquête annuelle Doing Business, la Banque mondiale évalue les réglementations des affaires qui touchent des sociétés commerciales locales dans 183 pays et certaines villes. L'indicateur Obtention de prêts de Doing Business couvre les éléments suivants^a :

- *Indice de portée des données de crédit.* Quantifie les règles et pratiques touchant la couverture, l'envergure et l'accessibilité des données de crédit disponibles par le biais d'un registre public d'information sur les crédits ou d'une centrale des risques privée.
- *Couverture des registres publics.* Énumère le nombre de particuliers et de sociétés inscrits dans un registre public d'information sur les crédits et décrit leur historique d'emprunt au cours des cinq dernières années.
- *Couverture des registres privés.* Énumère le nombre de particuliers et de sociétés inscrits dans une centrale des risques privée et décrit leur historique d'emprunt au cours des cinq dernières années.

Données comparatives de la présence régionale des centrales des risques (2010)

	Indice de portée des données de crédit (0 à 6, 6 = note maximale)	Couverture des registres publics (part de la population adulte)	Couverture des centrales des risques privées (part de la population adulte)
Asie de l'Est et Pacifique	2,1	8,2	17,3
Europe de l'Est et Asie centrale	4,0	13,1	21,3
Amérique latine et Caraïbes	3,3	10,1	31,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3,3	5,3	7,0
OCDE	4,7	8,0	61,0
Asie du Sud	2,1	0,8	3,8
Afrique subsaharienne	1,7	2,7	4,9

a. Disponible sur www.doingbusiness.org. L'indicateur " Obtention de prêts " évalue également les droits légaux des emprunteurs et des prêteurs vis-à-vis des transactions avec garantie.

Partie III. Contraintes et succès des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu

Globalement, on peut regrouper en quatre catégories les contraintes qui font obstacle au fonctionnement de systèmes efficaces de partage d'information sur les emprunteurs à faible revenu (et les facteurs qui influencent l'efficacité de ces systèmes dans la prévention du surendettement chez ces emprunteurs) :

1. **Les difficultés au niveau du marché**, qui touchent tous les prêteurs qui ciblent ce segment, toutes catégories confondues.
2. **Les difficultés au niveau des prêteurs**, qui varient en fonction des caractéristiques de la catégorie de prêteur en question, surtout au regard de la réglementation.
3. **Les difficultés au niveau des fournisseurs d'information sur la solvabilité**, liées à la qualité et à la pérennité des services d'information sur la solvabilité fournis aux microprêteurs.
4. **Les difficultés au niveau des emprunteurs**, qui sont directement en rapport avec les emprunteurs pauvres dont les informations figurent dans les centrales des risques.

Ces catégories de contraintes et facteurs de réussite sont étroitement liées et se recoupent souvent. Ainsi, un élément de contrainte ou de réussite à un niveau aura probablement des effets sur les autres niveaux.

Difficultés au niveau du marché.

Parmi les problèmes de marché qui touchent les systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu, il est possible d'en dégager trois parmi les plus importants : (I) le taux de couverture effectif des systèmes d'information sur les emprunteurs par rapport à la totalité des principaux prêteurs qui ciblent les emprunteurs à faible revenu ; (II) la viabilité d'un système d'identification unique des emprunteurs pauvres ; enfin, (III) la qualité des données susceptibles d'être collectées sur ces emprunteurs.

Couverture du marché. L'un des principaux moteurs de l'efficacité des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu est la part de marché couverte par les microprêteurs. Vu l'impossibilité de capter des informations concernant les prêteurs informels, le taux de couverture de marché ne peut jamais traduire l'intégralité des activités de crédit dans un pays donné. Même si l'on fait abstraction de cette contrainte particulière, l'élaboration de bases de données de solvabilité qui captent des données exactes et complètes sur toutes les catégories de prêteurs officiels desservant les emprunteurs à faible revenu – IMF (et autres établissements de microcrédit, comme les coopératives financières), banques, établissements de crédit à la consommation et détaillants, ainsi que d'autres institutions de crédit non financières – est une tâche formidable ; les prestataires qui ont réussi à la réaliser intégralement et à la pérenniser sont rares, voire inexistantes. Si la couverture maximale de marché constitue l'idéal, en réalité, il n'est pas toujours possible d'y parvenir. En outre, à court terme, en essayant d'atteindre cet idéal, on risque de ralentir et d'entraver les initiatives de partage des informations de crédit concernant les populations à faible revenu. Souvent les fournisseurs d'information sur la solvabilité commencent à collaborer avec les microprêteurs qui possèdent la plus grande part du marché avant d'approcher les acteurs minoritaires.

Les raisons qui expliquent une couverture de marché marginale sont nombreuses et elles varient selon les régions et les pays. Les facteurs les plus importants relèvent souvent des prêteurs : statut réglementaire particulier déterminant la participation à un système d'information sur la solvabilité, considérations de coût et bénéfice propres à chaque prêteur ciblant les clients au bas de la pyramide (voir plus loin), etc. Parfois, la manière dont un prêteur collecte et consigne ses informations constitue un facteur d'explication. Par exemple, si une centrale des risques cherche à obtenir des informations sur des paiements en retard de sept ou quatorze jours, et qu'un prêteur comptabilise les prêts en retard de

remboursement à une échéance de trente ou soixante jours, le prêteur peut être contraint de changer ses modalités de reporting interne et sa définition de l'insolvabilité pour participer à la centrale. Si l'on décide d'un commun accord d'établir des modèles uniformes de collecte et d'enregistrement des données sur les remboursements de prêts, on peut faciliter le partage des informations de crédit dans un marché donné.

Parfois, les pressions concurrentielles découragent l'échange des informations de crédit et une couverture complète du marché. En particulier, s'il existe un ou deux gros prêteurs desservant le bas de la pyramide, il est possible que ces derniers voient peu d'intérêt, voire aucun, à échanger des données avec un fournisseur d'information sur la solvabilité puisqu'ils détiennent déjà des informations sur une part considérable de la population qui constitue leur clientèle. Les prêteurs dominants peuvent aussi considérer que tout échange d'information nuit à leur position concurrentielle si cet échange permet à d'autres acteurs d'entrer sur le marché plus facilement ou d'augmenter leur part. Bien entendu, ce problème n'est pas propre au secteur du financement au bas de la pyramide ; cette même dynamique est parfois à l'œuvre dans les marchés bancaires traditionnels, dans lesquels un ou deux prêteurs dominants peuvent retarder ou empêcher le développement de systèmes d'information sur les emprunteurs.

Les facteurs de réussite en matière de couverture du marché sont aussi variés que les obstacles. En général, les systèmes d'information sur le crédit devraient encourager des échanges d'information exhaustifs, ce qui implique une collecte de données fiables, actualisées et pertinentes auprès de toutes les sources d'information utiles et disponibles. Dans certains marchés, l'autorité de réglementation financière peut contraindre les entités financières réglementées à communiquer des informations au fournisseur d'information sur la solvabilité existant, de façon à réduire le risque systémique au moyen d'une transparence accrue. Toutefois, certaines sources d'information pertinentes peuvent ne pas être du ressort de l'autorité de réglementation financière (par ex. les opérateurs de télécommunications, les services publics et les microprêteurs non réglementés) ; il peut arriver également qu'elles soient peu encouragées à participer aux échanges d'information sur la solvabilité. Par ailleurs, la coordination entre les autorités de réglementation et la reconnaissance, à travers le marché, de l'importance des centrales des risques sont essentielles pour garantir l'exhaustivité des données collectées par les fournisseurs d'information sur la solvabilité. Parmi ces fournisseurs, une certaine concurrence peut aussi encourager la création de bases de données exhaustives ainsi que l'innovation dans les produits et services connexes.

Identification du client. De nombreux pays connaissent des difficultés considérables à relever le défi de l'identification personnelle des clients au bas de la pyramide à des fins de partage d'information sur la solvabilité. Et pourtant, en l'absence d'un moyen fiable d'identifier les emprunteurs, les mécanismes d'information sur les emprunteurs s'avèrent plus onéreux et la qualité des données s'en ressent, parfois même au point que les informations qui en résultent s'avèrent peu utiles, voire pas du tout.

Les facteurs qui contribuent à cette difficulté sont bien connus : de nombreux pays, surtout les plus pauvres, ne

disposent pas de systèmes nationaux d'identification fiables et complets. Les approches utilisées dans les pays moins pauvres mais qui n'ont pas de systèmes nationaux d'identification – comme la saisie de données dans plusieurs champs informatiques (nom, date de naissance et adresse de l'emprunteur) – peuvent ne pas être aussi efficaces pour les emprunteurs au bas de la pyramide. La raison est que les noms et coordonnées des emprunteurs à faible revenu peuvent être saisis différemment chaque fois qu'ils demandent un prêt ou un service. Cela peut être lié aux variations dans l'orthographe d'un nom (un problème particulier pour les emprunteurs analphabètes, dont les formulaires de demande sont renseignés par un tiers), à l'absence d'adresse fixe et d'acte de naissance, voire même au fait que l'emprunteur ignore sa propre date de naissance. Parfois, les données d'identification peuvent servir à des fins de vérification, mais ne sont pas saisies dans un système électronique.

Dans les pays où existe un système national d'identification, on peut envisager d'accroître l'efficacité du système de partage d'information sur les emprunteurs à faible revenu simplement en obligeant les prêteurs souhaitant participer au système à vérifier systématiquement l'identité des emprunteurs. C'est ce qui s'est passé au Pakistan, lorsque la base de données clients propre aux IMF a été lancée par Datacheck, une centrale des risques privée déjà présente dans le pays, en collaboration avec le réseau pakistanais de microfinance Pakistan Microfinance Network. Il importe de noter que l'absence d'un système national d'identification ne devrait pas empêcher ou retarder l'élaboration d'un système d'information sur le crédit. Dans de nombreux marchés, les centrales des risques ont créé des algorithmes et programmes sophistiqués permettant de dériver l'identité d'une personne à partir de divers éléments d'information. Dans les pays dépourvus de systèmes nationaux d'identification, pour assurer le succès des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu, il faut tout d'abord tirer le meilleur parti des méthodes d'identification imparfaites existantes. Il arrive souvent que les fichiers d'agences publiques contiennent des données d'identification pouvant améliorer la capacité d'un fournisseur d'information sur la solvabilité à identifier correctement les emprunteurs. Toutefois, les bases de données détenues par ces agences ne sont pas toujours à la portée de ces fournisseurs ou, lorsqu'elles le sont, elles sont payantes. Par conséquent, pour réduire les problèmes d'identification des emprunteurs, il peut être nécessaire de contraindre les agences publiques à communiquer leurs données aux fournisseurs d'information sur la solvabilité.

Qualité des données. De même que tous les prêteurs au bas de la pyramide sont concernés par l'aptitude à identifier les emprunteurs à des fins de partage d'informations sur la solvabilité, de même tous sont concernés par la qualité et la fiabilité des données collectées par tout fournisseur d'information sur la solvabilité, quelle que soit son approche.

La capacité des divers prêteurs à fournir des données fiables et de qualité est sans doute variable et, de ce point de vue, la qualité des données est bien un élément qui relève des prêteurs. De même, les éléments qui contribuent à l'existence de données fiables et de qualité dans les systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu dépendent généralement des caractéristiques des prêteurs qui y participent.

Encadré 6. Les limites des systèmes d'information sur le crédit dans la détection du surendettement

Le partage des informations de crédit peut être un moyen utile de surveiller le recours aux produits de crédit par les populations à faible revenu. Les informations ainsi produites peuvent aider à établir certains principes concernant la protection du consommateur ou encore la sélection des emprunteurs et les critères d'octroi de prêts, dans le cadre de politiques publiques ou du secteur privé. Cependant, les systèmes d'information sur les emprunteurs ne peuvent pas tout révéler de leur vie financière. Ainsi, l'historique de crédit des emprunteurs doit être allié à d'autres informations concernant leur vie financière afin de parvenir à un profil plus complet du degré d'inclusion financière et de tout risque de marché potentiel résultant d'un surendettement. Suit une liste des principales limitations propres aux systèmes d'information sur le crédit :

- Les données ne fournissent aucune information sur le ratio dette/revenu, qui est important pour évaluer la capacité d'endettement de l'emprunteur et son risque de surendettement.
- De même, le critère le plus couramment analysé à des fins de suivi du marché à faible revenu – le nombre de crédits en cours simultanés – n'a pas fait ses preuves comme mesure universelle du risque d'endettement à l'échelle d'un individu ou d'un marché.
- L'unité économique utilisée par les centrales des risques est l'individu, alors qu'au bas de la pyramide, particulièrement pour les travailleurs du secteur informel, l'unité économique la plus pertinente est généralement le ménage.

Difficultés au niveau des prêteurs

La question centrale est celle de l'intérêt d'un point de vue commercial des services d'information sur la solvabilité pour les prêteurs. Quels sont les avantages apparents ? Quels sont les coûts des services d'information sur la solvabilité ? Pour les prêteurs, quels sont les problèmes de capacité ou de réglementation qui influent sur la viabilité pratique et économique de la participation à une centrale des risques au bas de la pyramide ?

Avantages de la participation. Pour les prêteurs au bas de la pyramide, les avantages de la participation à un service d'information sur la solvabilité varient généralement beaucoup d'une catégorie de prêteurs à une autre. Les banques

et les établissements de crédit à la consommation, qui se basent généralement sur la cote de crédit pour établir les conditions de prêt, ont toutes les chances de tirer avantage d'un tel service. Cependant, selon leur position sur le marché, même ces prêteurs peuvent n'y voir aucun avantage. Comme indiqué précédemment, les grands prêteurs, quelle que soit leur catégorie, et dans n'importe quel marché, préfèrent parfois garder pour eux les informations dont ils disposent par crainte que leurs concurrents n'empiètent sur leur part de marché.

En ce qui concerne les IMF et d'autres prestataires de services de microcrédit, comme les coopératives financières, il arrive souvent que les avantages des mécanismes d'information sur les emprunteurs n'apparaissent pas clairement avant une saturation sans équivoque du marché et des emprunts croisés évidents entre les clients respectifs. Sur de nombreux marchés, une concurrence timide entre prêteurs officiels est courante, surtout en milieu rural. Par ailleurs, même sur les marchés plus matures, les IMF réussissent parfois à briser la concurrence en décidant officieusement de se partager le marché (comme c'était le cas en Égypte pendant longtemps). Cependant, dans des marchés de plus en plus concurrentiels, les méthodes de crédit traditionnelles fondées sur une connaissance approfondie des clients ne suffisent pas pour écarter le risque de surendettement et, souvent, les avantages offerts par les systèmes d'information sur le crédit se précisent alors même que se multiplient les preuves d'emprunts croisés entre IMF.

Néanmoins, tous les responsables d'IMF ne considèrent pas les crédits multiples sous un mauvais jour. Au début tout au moins, ils considèrent qu'ils constituent un moyen de mieux répartir les risques entre microprêteurs. De plus, ils sont nombreux à comparer les avantages offerts par une participation à une centrale des risques avec le risque de se faire prendre leurs meilleurs clients par d'autres IMF soucieuses d'accroître leur part de marché. Enfin, la crainte souvent légitime des IMF que le service d'information sur la solvabilité ne couvre pas convenablement leurs clients nuit à l'appréciation des avantages d'une éventuelle participation à ce service.

Pour arriver à persuader les IMF et d'autres microprêteurs qu'il existe des avantages à participer à une centrale des risques, on peut tout simplement démontrer l'existence des emprunts croisés. C'est ce qui a été fait en Bolivie, en Équateur, au Nicaragua et récemment en Égypte, pour ne nommer que quelques marchés où des centrales des risques pour les IMF ont été créées ou sont en cours d'élaboration. Pour en savoir davantage sur les incidences de ce type de dispositif sur les pauvres, voir l'encadré 7.

Les coûts des services d'information sur la solvabilité.

Étant donné le faible montant des prêts (y compris les gros prêts à la consommation) par rapport à ceux consentis aux particuliers dans le secteur traditionnel, tous les prêteurs au bas de la pyramide peuvent avoir des difficultés à payer le prix d'un rapport de solvabilité. En outre, les échéances sont plus courtes et les remboursements plus fréquents, ce qui augmente les frais inhérents aux rapports en comparaison de la somme prêtée.

Encadré 7. Les incidences des centrales des risques sur les populations pauvres – Preuves empiriques au Guatemala

Tant pour les prestataires que pour les emprunteurs, l'utilisation d'un système d'information sur la solvabilité peut avoir des incidences importantes. Pour mesurer ces dernières, McIntosh, Sadoulet et de Janvry (2006) ont analysé les données des clients et des prêts dans une IMF guatémaltèque avant et après l'exploitation des informations de crédit. Leurs conclusions tendent à démontrer un impact en termes de développement et en termes commerciaux et à montrer l'utilité des données sur les antécédents des emprunteurs.

Dans l'IMF guatémaltèque qui a fait l'objet de cette enquête, McIntosh, Sadoulet et de Janvry ont découvert que, après avoir commencé à exploiter la base de données de solvabilité, " la part moyenne des prêts individuels affichant au moins un paiement en retard avait diminué, passant de 67,2 % à 52,8 % après exploitation de la base de données ". (Les prêts de groupe n'ont révélé qu'une variation modeste dans la fréquence de remboursement.) En triant ces données en deux catégories suivant le montant d'actif détenu par les clients (supérieur ou inférieur à 1 000 quetzals, soit environ 125 USD), les auteurs de l'enquête ont découvert que l'impact était plus important chez les clients plus démunis. En effet, le nombre de prêts contractés par des clients possédant un actif inférieur à 1 000 quetzals et présentant au moins un paiement en retard était passé de 63 % à 48 % (contre 54 % à 48 % pour les clients dont la valeur de l'actif était supérieure à 1 000 quetzals). Il faut noter qu'au début, les informations de crédit collectées auprès de la base de données de solvabilité ont provoqué une diminution de la masse totale des prêts consentis aux clients plus pauvres. Toutefois, cette évolution en faveur des clients plus fortunés a fini par disparaître lorsque l'IMF a commencé à exploiter les données de crédit de manière plus efficace pour analyser la solvabilité de ses clients plus démunis.

Le rapport coût/avantages perçu dépend parfois du type de prêteur concerné. Étant donné que le scoring a toutes les chances d'être intégré au processus de traitement des demandes de prêt des banques et des établissements de crédit à la consommation, les frais de communication des données, d'achat et d'analyse des rapports peuvent se justifier en comparaison de la somme prêtée. D'autre part, étant donné que ces prêteurs consentent généralement des prêts plus importants, le volume global de leurs demandes d'information – et parfois leur participation à la structure de propriété des centrales des risques – pourrait leur permettre de conclure des accords avantageux en échange du gros volume de rapports et d'analyses achetées.

Pour les IMF et autres prestataires de services de microcrédit, le prix des rapports et analyses fournis par les centrales des risques peut sembler élevé par rapport à l'impact de ces informations sur le processus d'octroi de crédit. Il ne s'agit pas seulement du prix des rapports proprement dit, mais aussi de la qualité des informations sur les emprunteurs au bas de la pyramide. Au Mexique par exemple, cela fait quelque temps que Buro de Crédito, qui desservait auparavant surtout les banques commerciales du marché, impose des tarifs relativement élevés aux IMF et autres établissements de microcrédit (en raison de leur faible volume de demandes et de leur pouvoir limité sur le marché) ; il propose en outre peu d'informations sur les emprunteurs à faible revenu. Círculo de Crédito, une centrale des risques privée, est entrée plus tard sur le marché mexicain pour cibler précisément les consommateurs à faible revenu. Dans d'autres marchés, les IMF emploient une simple base de données clients, qui leur est propre (en lieu et place de centrales des risques) en raison du prix d'achat élevé des rapports de crédit par rapport à leur valeur perçue.

Capacité de participation. En général, on présume que les banques et les établissements de crédit à la consommation possèdent les systèmes d'information de gestion (SIG) requis et sont dotés des personnels compétents pour participer soit aux centrales des risques soit aux registres de crédit. Habituellement, ce n'est vrai que des IMF et autres établissements de microcrédit qui sont suffisamment grands et sophistiqués pour exploiter des plateformes informatiques bancaires (généralement, il s'agit des institutions réglementées par l'autorité bancaire ou un organisme analogue de réglementation non bancaire).

Pour le reste, les contraintes liées aux capacités technologiques et humaines sont très variables. À un extrême se situent les établissements de microcrédit dotés de SIG très perfectionnés et des personnels compétents pour les exploiter. Pour ces institutions, la participation à une base de données clients propres aux IMF n'exige probablement qu'une adaptation modeste. Toutefois, elles devront probablement opérer une transformation plus significative de leurs systèmes existants ; par ailleurs, il leur faudra probablement réaliser des actualisations dans leurs mécanismes de traitement (sur le plan matériel et logiciel) pour acquérir la capacité et la vitesse de traitement nécessaires pour participer aux centrales des risques ou registres de crédit. En général, ces IMF occupent le premier rang sur le marché ; elles rassemblent également le plus grand nombre de clients.

À l'autre extrême opposé se trouvent les nombreuses IMF, et autres établissements de microcrédit à travers le monde, dont les opérations ne sont automatisées qu'à moitié, ou qui continuent d'exploiter des systèmes manuels. Pour elles, l'investissement supplémentaire requis sous forme de SIG, ainsi que le personnel nécessaire pour exploiter ce système, ont toutes les chances de les dissuader de participer à toute forme de centrale des risques. (Bien que certains fournisseurs d'information sur la solvabilité acceptent des informations sous format papier, les frais de traitement de ces informations, ainsi que les problèmes connexes de qualité et d'opportunité des informations font que cette solution s'avère peu pratique.)

En ce qui concerne les IMF et autres établissements de microcrédit qui se situent entre ces deux extrêmes, la possibilité de participer à un mécanisme d'information sur la

solvabilité pourrait bien les porter à investir dans un SIG pour accroître leurs capacités. Le résultat d'un tel exercice pourrait être une amélioration globale dans leurs opérations en termes de performance, de productivité, de rentabilité, d'analyse du risque et de volume de clientèle atteinte.

Les méthodologies de prêt de groupe employées par certaines IMF et autres établissements de microcrédit peuvent exacerber les difficultés de participation à une centrale des risques. Certaines IMF analysent les données de crédit uniquement à l'échelle d'un groupe et il existe très peu de données sur le comportement individuel de chacun des

membres du groupe. Même lorsqu'il est possible d'établir un historique de crédit pour un membre de groupe, les mécanismes de solidarité sociale peuvent influencer sur le comportement réel de l'individu. Toutefois, les informations sur l'exposition des clients ont leur importance même s'il est difficile d'analyser l'historique de remboursement de l'individu.

Les améliorations réalisées au niveau des SIG et des ressources humaines des IMF facilitent considérablement l'intégration de ces institutions aux mécanismes d'information sur les emprunteurs. Parmi les éléments fondamentaux qui permettent aux IMF et autres établissements de microcrédit de participer

Encadré 8. Les systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu – Problèmes de réglementation au niveau des prêteurs

Pour les centrales des risques au bas de la pyramide, si certains problèmes de réglementation comme l'octroi de licences, la surveillance et les règles de fonctionnement varient en fonction de la nature du mécanisme en question (registres de crédit, centrales des risques ou bases de données clients propres aux IMF), le type de prêteur (banques, établissements non bancaires de crédit à la consommation, IMF ou autres établissements de microcrédit, détaillants et autres prestataires non financiers de services de crédit, comme les entreprises de services publics) est souvent à l'origine de problèmes de réglementation spécifiques. Suit une liste des problèmes rencontrés le plus souvent :

- Dans la législation bancaire d'un pays, les dispositions relatives au secret bancaire limitent souvent la participation à des centrales des risques privées (sauf lorsque les dispositions sont modifiées ou abrogées), mais en général, elles n'interdisent pas l'échange d'information avec les registres de crédit exploités par un organisme public. Comme c'est le cas pour la protection de la confidentialité des données clients, il est possible de contourner les restrictions d'échange d'information imposées par le secret bancaire en obtenant le consentement de l'emprunteur et en indiquant cette mention dans les documents de prêt (à supposer que la banque en question soit motivée dans ce sens).
- Les établissements non bancaires de crédit à la consommation peuvent être interdits de participation aux registres de crédit, sauf s'ils sont réglementés par l'autorité bancaire ou un autre organisme de réglementation non bancaire. Souvent, les réglementations sur la confidentialité des données clients limitent les échanges d'information sans le consentement du client, bien que dans de nombreux cas l'on puisse aisément contourner ces limitations en prévoyant dans les documents de prêt certaines dispositions standards sur le consentement (comme pour les dispositions relatives au secret bancaire).
- Les IMF et d'autres établissements de microcrédit sont aussi souvent interdits de participation aux registres de crédit sauf s'ils sont réglementés par l'autorité bancaire ou un autre organisme similaire de

réglementation à caractère non bancaire, et ils sont souvent assujettis aux mêmes règles de confidentialité des données clients (tout comme ils peuvent recourir aux mêmes formules pour les contourner) que les établissements non bancaires de crédit à la consommation. Les mêmes règles s'appliquent probablement à la participation aux centrales des risques et aux bases de données clients propres aux IMF (bien que certains échanges d'information moins officiels entre IMF puissent échapper au contrôle des autorités de réglementation et ce, même s'il n'est pas clair que les dispositions de réglementation les autorisent effectivement).

- Du point de vue réglementaire, les détaillants et autres prestataires non financiers de services de crédit recevront probablement le même traitement que les établissements de crédit à la consommation et IMF non réglementés par l'autorité bancaire ou un autre organisme de réglementation non bancaire ; ils peuvent aussi employer les mêmes contournements pour participer aux centrales des risques (à condition d'être motivés en ce sens).

La réglementation n'est pas toujours un obstacle à surmonter pour les prêteurs intéressés à participer à des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu. En effet, dans certains pays, la réglementation a été employée à bon escient, non seulement pour favoriser une large participation aux systèmes d'information sur les emprunteurs mais aussi pour l'encourager, voire l'imposer. En Afrique du Sud et en Bolivie par exemple, les contrats de prêt à la consommation n'ont pas de valeur légale opposable s'ils ne reposent pas sur les données d'un rapport de solvabilité ou d'une autre analyse personnalisée de la capacité de remboursement de l'emprunteur. De plus en plus de pays essaient de s'adapter ou de parer à la saturation du marché et aux problèmes liés au surendettement au bas de la pyramide ; c'est la raison pour laquelle il se produira probablement une augmentation du nombre de pays qui adopteront des réformes pour permettre, encourager ou forcer la participation des prêteurs concernés aux systèmes d'information sur les emprunteurs.

aux centrales des risques figurent l'intérêt du bailleur (et parfois de l'investisseur) à subventionner les améliorations requises, l'appui actif des associations ou réseaux d'IMF (comme c'est le cas de PMN au Pakistan et de RFR en Équateur), ainsi que l'appui au niveau politique qui permet d'accorder la priorité à cette modalité de renforcement des capacités.

Difficultés au niveau des fournisseurs d'information sur la solvabilité

Les fournisseurs d'information sur la solvabilité – centrales des risques, registres de crédit ou bases de données clients propres aux IMF – ont constamment des difficultés à trouver des modèles commerciaux durables offrant des services de bonne qualité aux prêteurs ciblant les segments inférieurs du marché. Ils doivent concevoir des processus automatisés pour réduire leurs frais tout en offrant aux microprêteurs, dont le volume d'activités est très élevé, des services à valeur ajoutée.

Prix des rapports de crédit. La qualité des données fournies par les prêteurs aux centrales des risques (comme indiqué précédemment, pour les IMF, c'est une question de capacité) peut aussi influencer les prix auxquels ils achètent les rapports et analyses. En effet, si la centrale des risques encourt des frais élevés pour épurer et traiter les données communiquées par les microprêteurs, ces frais se répercutent sur le prix du rapport de solvabilité. Réciproquement, les prix établis par un fournisseur d'information sur la solvabilité sont fonction de la qualité et de l'exhaustivité de sa base de données. Les fournisseurs d'information sur la solvabilité qui offrent des données de meilleure qualité et plus complètes sur les emprunteurs au bas de la pyramide sont en mesure d'imposer des prix plus élevés que leurs concurrents.

Le degré de concurrence sur le marché des services d'information sur la solvabilité constitue un autre composant du coût des rapports et analyses produits par les centrales des risques. Selon les informations issues de plusieurs marchés dotés de systèmes d'information sur les emprunteurs desservant les emprunteurs à faible revenu, le coût moyen d'un rapport de solvabilité ordinaire pour ces clients peut descendre à 0,08 USD dans des marchés très concurrentiels comme celui de l'Équateur (récemment), ou inversement, dépasser 1 USD dans un marché moins concurrentiel ou moins mature. De nombreux marchés font état de prix variant entre 0,25 USD et 0,40 USD par rapport.

Qualité du service. Les quelques fournisseurs d'information sur la solvabilité qui ont développé un créneau sur le marché du microfinancement sont allés plus loin pour comprendre les caractéristiques particulières des prêteurs de ce marché et la complexité de leur situation. Dans les marchés d'Amérique latine, les prestataires de services déploient des

efforts considérables pour travailler avec les microprêteurs afin de susciter une prise de conscience et une valorisation des avantages offerts par les centrales des risques (par exemple en leur offrant des produits au rabais sur une période d'essai, des analyses de portefeuille gratuites et même des séances de formation). La prestation de services personnalisés est également un facteur de réussite. Il peut s'agir de rapports de crédit ou même de scoring adaptés aux marchés à faible revenu. La méthode de prestation de services peut aussi constituer un facteur important de qualité et un moyen de se démarquer. Un système facilement accessible pour les employés concernés de l'institution de microcrédit contribue à diminuer les frais de transaction et facilite l'intégration des données de crédit dans le processus d'instruction des prêts.

Difficultés au niveau des emprunteurs

De nombreuses difficultés liées aux caractéristiques spécifiques des emprunteurs à faible revenu se répercutent sur les prêteurs et les fournisseurs d'information sur la solvabilité, au moins aussi radicalement qu'ils touchent les clients eux-mêmes. Toutefois, deux catégories de problèmes ont une incidence directe sur les emprunteurs : la protection de l'exactitude et de la confidentialité des données les concernant dans le système d'information sur la solvabilité (et dans les rapports et autres outils analytiques qui en sont issus) et la connaissance qu'ont les emprunteurs des centrales des risques.

Confidentialité et exactitude des informations sur les consommateurs. Pour les emprunteurs, les problèmes les plus pressants à l'égard des centrales des risques sont la protection de la confidentialité des données clients et la garantie d'un degré acceptable d'exactitude des informations qui les concernent et qui figurent dans les bases de données des centrales.

Comme indiqué dans l'encadré 9, les mesures de protection de la confidentialité des données, qu'elles soient prévues dans les règles sur le secret bancaire ou dans des règles générales de confidentialité des données clients, peuvent être adaptées le plus souvent moyennant le consentement de l'emprunteur à communiquer les informations de crédit qu'il fournit dans sa demande de prêt. En général, on peut régler les problèmes d'exactitude des informations en donnant aux clients des occasions répétées de revoir et corriger les informations qui les concernent et figurent dans la base de données. En ce qui concerne les emprunteurs au bas de la pyramide, les mesures de protection de l'exactitude et de la confidentialité des données peuvent ne pas être efficaces en l'absence de mécanismes particuliers de divulgation et de voies de recours qui tiennent compte des caractéristiques particulières de leur situation.

Encadré 9. Centrales des risques et sensibilisation des consommateurs

Les autorités, les responsables politiques, les prestataires de services et les prêteurs contribuent largement à garantir que les informations à caractère personnel des consommateurs sont protégées conformément à leurs droits et que ces consommateurs reconnaissent l'importance de ces dispositifs de protection. Pour cela, il peut être nécessaire de réaliser diverses campagnes d'information et de sensibilisation à travers les médias populaires (télévision, radio et presse écrite) ainsi que des activités d'information à la charge des fournisseurs d'information sur la solvabilité aussi bien que des prêteurs. Les autorités peuvent elles aussi remplir un rôle important en garantissant ou en faisant appliquer les droits des consommateurs à la confidentialité des informations qui les concernent en prenant des mesures correctives à l'encontre des fournisseurs d'information sur la solvabilité et de crédit qui ne respectent pas les droits des consommateurs.

Quant aux nouvelles technologies, elles offrent diverses méthodes adaptables pour sensibiliser les consommateurs au sujet des centrales des risques, y compris au bas de la pyramide. Ainsi, on pourrait envisager de transmettre aux micro-emprunteurs des messages SMS pour leur rappeler l'échéance d'un remboursement, avec un message rappelant que tout défaut de paiement sera transmis au système d'information sur la solvabilité ou, inversement, que des données favorables ont été transmises au fournisseur d'information sur la solvabilité pour refléter un remboursement conforme à l'échéance. Les bandes dessinées et le théâtre ambulant sont d'autres moyens de retenir l'attention des emprunteurs à faible revenu peu alphabétisés, car ils permettent de faire passer des messages sur leurs droits et devoirs vis-à-vis des centrales des risques. Dans certains marchés comme la Colombie, les séries télévisées servent à communiquer au grand public des informations essentielles sur la manière dont fonctionnent les centrales des risques. Même si les fournisseurs d'information sur la solvabilité ont un rôle cardinal à jouer pour instruire les consommateurs (et s'ils peuvent effectivement atteindre l'emprunteur à des moments propices à l'enseignement, par exemple lorsqu'il se voit refuser un prêt parce que son dossier de crédit ne lui est pas favorable), les incitations offertes par le marché peuvent ne pas compenser convenablement l'investissement souhaitable dans ce type d'éducation du consommateur. Les prêteurs qui souhaitent que leurs emprunteurs remboursent leurs prêts, et les responsables politiques qui veulent encourager une culture solide d'emprunt (et de remboursement) devraient eux aussi contribuer aux efforts d'initiation à la finance et de renforcement des aptitudes des consommateurs concernant les informations sur la solvabilité.

Il faut noter que les règles de protection de la confidentialité des données ne pourront être efficaces sans un dispositif systématique de sanctions. Sans cela, les clients du bas de la pyramide peuvent devenir encore plus vulnérables que les clients plus fortunés vis-à-vis du vol d'informations ou de divulgation induite à des tiers.

Sensibilisation du consommateur. Au niveau des emprunteurs, il est tout aussi important de sensibiliser aux centrales des risques les consommateurs qui feront l'objet des communications de données. Lorsqu'ils sont sensibilisés aux avantages que présente la constitution d'un historique de crédit favorable, les bons clients sont en position de bénéficier des meilleures conditions du marché, ce qui peut aussi contribuer à une saine concurrence entre les prêteurs au bas de la pyramide. La connaissance des éventuelles incidences négatives d'un historique de crédit peut avoir un effet de dissuasion et encourager les clients à observer un comportement responsable lorsqu'ils contractent des prêts.

Partie IV. Recommandations sur l'élaboration des systèmes d'information sur les emprunteurs à faible revenu

Il existe des preuves solides que les emprunts à répétition et le risque de surendettement causent déjà quelques tensions dans des marchés de microcrédit réputés, comme ceux de la Bosnie-Herzégovine et le Maroc. Nul doute que cette tendance continuera de s'étendre à d'autres pays à mesure de l'augmentation du nombre d'institutions desservant les emprunteurs au bas de la pyramide. Les systèmes d'information sur les emprunteurs qui contiennent des informations sur les emprunteurs à faible revenu peuvent largement contribuer à gérer l'expansion rapide de l'offre de crédit dans ces marchés cibles.

Toutefois, comme indiqué dans la partie III, les systèmes d'information sur les emprunteurs qui collectent des informations raisonnablement complètes et exactes sur les emprunteurs du bas de la pyramide, et qui couvrent tout l'éventail des prêteurs officiels desservant ces clients, font face à de nombreuses difficultés. Ces dernières ne peuvent être surmontées sans l'engagement des responsables politiques, des bailleurs de fonds et des prêteurs qui touchent les populations à faible revenu.

Les **responsables politiques** doivent soutenir, encourager et accélérer les initiatives existantes qui visent à développer ou consolider les échanges d'information de crédit entre les établissements de microcrédit ; il leur revient également d'identifier quelles sont les contraintes qui s'opposent à la réalisation de telles initiatives. Comme indiqué dans la partie III, les responsables politiques ont un rôle à jouer dans chacune des catégories de problèmes rencontrés – au niveau du marché, des prêteurs, des fournisseurs d'information sur la solvabilité, et des emprunteurs à faible revenu eux-mêmes.

Au niveau du marché, les responsables politiques peuvent contraindre les établissements de microcrédit à participer aux échanges d'information, à condition toutefois qu'il existe des mécanismes viables d'information sur la solvabilité. Si les dispositifs d'échange d'information n'existent pas encore, les autorités peuvent établir un calendrier pour le développement d'un système qui couvre les populations à faible revenu. D'un pays à l'autre, les approches vis-à-vis

des mécanismes d'information sur les emprunteurs – centrales des risques, registres de crédit, bases de données clients propres aux IMF ou une combinaison – qui ont les plus fortes chances de couvrir ces segments du marché sont diverses. En tout état de cause, il incombe aux responsables politiques de se concentrer sur les contraintes de politique et de réglementation qui entravent le développement de systèmes d'information sur les emprunteurs qui maximisent la couverture du segment inférieur du marché, quel que soit le statut du prêteur au regard du droit ou de la réglementation. Parfois, les responsables politiques peuvent prendre des mesures pour améliorer la couverture de marché des registres de crédit, par exemple en permettant aux prêteurs non bancaires de participer au registre ou en révisant à la baisse, voire en éliminant le montant minimal des prêts ouvrant droit à l'inscription au registre, si de telles règles existent. En outre, ces responsables peuvent largement contribuer à réduire les obstacles qui s'opposent à une identification unique des emprunteurs au bas de la pyramide dans les systèmes d'information sur les emprunteurs, par exemple en facilitant ou en imposant l'échange d'information entre les organismes gouvernementaux et les systèmes d'information sur les emprunteurs, ou encore en prévoyant des programmes qui établissent ou élargissent des systèmes nationaux d'identification unique des clients.

Au niveau des prêteurs s'adressant au bas de la pyramide, l'établissement d'un cadre de réglementation propice aux échanges d'information de crédit est la tâche principale qui attend les responsables politiques. Là encore, les dispositions spécifiques de la réglementation qui seront les plus porteuses varient d'un pays à un autre mais, dans chaque pays, les responsables politiques doivent s'attacher non seulement à éliminer les obstacles à une large participation de tous les prêteurs concernés mais aussi à proposer des mesures incitatives – voire à établir des règles incontournables – pour obtenir cette participation. Les responsables doivent aussi rechercher un équilibre entre les exigences individuelles de protection de la confidentialité et de l'exactitude des données et les besoins de l'économie globale en matière de transparence et d'instruments viables qui renforcent la discipline de remboursement et évitent le surendettement.

Au niveau des fournisseurs d'information sur la solvabilité, les responsables politiques devraient évaluer les exigences de réglementation qui alourdissent inutilement le coût d'élaboration des rapports de crédit sur les emprunteurs au bas de la pyramide. En outre, les règles de protection de l'exactitude des données peuvent contribuer à une meilleure qualité de l'information, par exemple en exigeant que les fournisseurs d'information sur la solvabilité divulguent le nombre de plaintes reçues et proposent des mesures correctrices, qu'ils se soumettent à des vérifications pour juger de la qualité des données produites par leurs services, enfin qu'ils établissent des procédures précises et pratiques pour résoudre les plaintes déposées par les emprunteurs à faible revenu.

Au niveau de l'emprunteur, outre les règles sur la confidentialité des données, les responsables politiques doivent contribuer à sensibiliser la population à faible revenu sur les centrales des risques. Ces responsables ne sont pas tenus de jouer un rôle direct (même si, dans certains pays, ce rôle est bienvenu et possible) puisqu'il est possible d'établir des partenariats avec d'autres acteurs concernés à ces fins. En particulier, ils doivent s'attacher à déterminer les approches de sensibilisation des micro-emprunteurs les plus adaptées aux besoins et aux compétences de la population à faible revenu de leur pays. Dans de nombreux pays, les formules les plus efficaces comprennent les médias non traditionnels, notamment les bandes dessinées ou même les messages SMS par téléphonie portable.

Les bailleurs de fonds aussi peuvent largement contribuer à la mise en place de mécanismes d'information sur les emprunteurs efficaces pour les populations au bas de la pyramide et ce, à chacun de ces différents niveaux. On pourrait par exemple envisager les rôles suivants :

- Encourager la participation aux systèmes d'information sur les emprunteurs de l'ensemble des institutions de crédit aux populations défavorisées qui reçoivent un soutien de ces bailleurs (ce qui permettrait d'élargir la couverture de marché).
- Réaliser des enquêtes au niveau national qui contribuent à démontrer les avantages des centrales des risques (et l'incidence des emprunts croisés parmi les emprunteurs au bas de la pyramide, précurseurs potentiels du surendettement).
- Appuyer les initiatives de renforcement des capacités au sein des IMF et d'autres prêteurs ciblant les populations à faible revenu de sorte qu'ils puissent communiquer aux fournisseurs d'information sur la solvabilité des données de qualité et exploiter à bon escient les rapports produits par ces fournisseurs.
- Fournir des fonds pour couvrir les coûts initiaux de participation aux systèmes d'information sur les emprunteurs, notamment les investissements en technologie de l'information.
- Soutenir les activités de sensibilisation des consommateurs ainsi que les programmes de renforcement des capacités financières afin d'approfondir les connaissances des emprunteurs au bas de la pyramide sur leurs droits et devoirs par rapport aux centrales des risques, ainsi que sur les avantages d'un historique de crédit favorable et les conséquences négatives potentielles d'un historique défavorable.

Les prêteurs au bas de la pyramide sont ceux qui influencent le plus directement toute initiative tendant à développer les

échanges d'information de crédit concernant les emprunteurs à faible revenu et ce, dans n'importe quel pays. Si ces prêteurs ne voient pas l'utilité du partage des informations sur le crédit par rapport aux frais de participation et au prix des rapports de crédit, il est peu probable qu'ils réaliseront les investissements préalables requis pour une participation utile. Au-delà des éventuels investissements en matériel informatique et logiciels peuvent s'ajouter d'autres coûts liés au dispositif de télécommunication pour assurer des connexions sécurisées avec la base de données, à la modification de la présentation ou de la définition des données de paiement (et éventuellement pour modifier les méthodes d'octroi de prêts) de sorte à les rendre conformes aux exigences des fournisseurs d'information sur la solvabilité, à la mise aux normes réglementaires sur la confidentialité des données et le règlement des plaintes des clients, enfin au renforcement des capacités du personnel, de sorte qu'il puisse fournir et exploiter les données de manière efficace. Dans certains marchés, les prêteurs réalisent parfois ces investissements en réponse à une crise ou en réaction à des mesures incitatives, des pressions ou même des injonctions de la part des responsables politiques. Lorsque ces incitations ou injonctions sont absentes, le soutien des bailleurs de fonds peut contribuer à réduire les coûts de participation et à accroître les chances qu'un système d'échange d'information sur le crédit soit en place avant la survenue d'une crise d'insolvabilité.

Des systèmes efficaces d'information sur la solvabilité couvrant tant les prêteurs concernés au bas de la pyramide que leurs clients à faible revenu constituent un investissement primordial pour le secteur international du microcrédit, car ils sont une source de croissance durable et permettent d'éviter le surendettement des clients. À travers le monde, les expériences démontrent qu'il n'existe pas un ensemble unique d'interventions optimales pour tous les marchés, et qu'il est nécessaire de consentir des efforts à long terme pour surmonter toutes les contraintes à l'établissement de systèmes d'information sur les emprunteurs efficaces pour les populations à faible revenu. En conséquence, il conviendrait de se concentrer dans l'immédiat sur des solutions pragmatiques, adaptées au marché local actuel, et respectueuses de la capacité et des besoins des microprêteurs présents ou émergents sur le marché desservant les populations du bas de la pyramide. Avec la participation des responsables politiques, des bailleurs de fonds, des fournisseurs d'information sur la solvabilité, des prêteurs, mais aussi des emprunteurs de ce segment, ces solutions portent en elles un potentiel d'amélioration, et elles peuvent évoluer à terme pour accroître l'étendue de la couverture et la portée des services d'information proposés. Elles peuvent donc constituer des outils toujours plus efficaces pour atténuer l'éventualité de crises d'insolvabilité et de surendettement parmi les micro-emprunteurs.

Dans quelques pays et régions, la croissance sans précédent du microcrédit observée ces cinq dernières années a porté ce secteur à la maturité ; pour certains d'entre eux, cette croissance a abouti à une saturation du marché. Il s'agit là des premiers cas mais, si ce secteur continue sur sa lancée, de plus en plus de marchés atteindront ce stade. Dans ce contexte, la création dès le début de mécanismes d'information efficaces sur les emprunteurs qui couvrent les clients à faible revenu et la gamme complète des prêteurs officiels qui les desservent est non seulement importante, mais urgente. Il existe plusieurs manières de procéder et elles ne sont pas sans contraintes. L'expérience démontre cependant qu'il est possible d'y parvenir.

Bibliographie

Beatriz Armendariz de Aghion et Jonathan Morduch, *The Economics of Microfinance*, Cambridge, Mass. : MIT Press, 2005.

CGAP et Banque mondiale, *Financial Access 2010 - "La situation de l'inclusion financière à travers la crise"*, Washington, D.C. : CGAP et Banque mondiale, 2010.

David Lascelles et Sam Mendelson, *Microfinance Banana Skins 2011: The CSFI Survey of Microfinance Risk*, Royaume-Uni : Centre for the Study of Financial Innovation, 2011.

Craig McIntosh, Elisabeth Sadoulet et Alain de Janvry, "Better Lending and Better Clients: Credit Bureau Impact on Microfinance", BASIS Brief No. 45, Madison, Wisc.: Department of Agricultural and Applied Economics, University of Wisconsin, Madison, mai 2006.

Microfinance Information Exchange. <http://www.themix.org>

Larry R. Reed, "Rapport sur l'état de la campagne du Sommet du microcrédit 2011", Washington, D.C. : Campagne du Sommet du microcrédit, 2011.

Jessica Schicks et Richard Rosenberg, "Too Much Credit? A Survey of Issues and Evidence on Over-Indebtedness of Microborrowers", Étude spéciale 19, Washington, D.C. : CGAP, 2011.

Symbiotics. Indice SYM50. <http://www.symbioticsgroup.com/>

Banque mondiale, *General Principles on Credit Reporting*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2011. [http://sitere-sources.worldbank.org/FINANCIALSECTOR/Resources/GeneralPrinciple%20forCreditReporting\(final\).pdf](http://sitere-sources.worldbank.org/FINANCIALSECTOR/Resources/GeneralPrinciple%20forCreditReporting(final).pdf)

Oliver Wyman, "Sizing and Segmenting Financial Needs of the World's Poor", Article non publié, 2008. Commandité par la fondation Bill & Melinda Gates.

Les auteurs du présent rapport sont Timothy Lyman, Tony Lythgoe, Margaret Miller, Xavier Reille et Shalini Sankaranarayan. Les assistants recherche sont Rafael Mazer, Valentina Saltane et Olga Tomilova.

Les commentaires judicieux de Greg Chen, Tilman Erhbeck, Rich Rosenberg et Peer Stein ont contribué à la révision du texte.

Le format suggéré pour citer l'ouvrage est le suivant :

Timothy Lyman, Tony Lythgoe, Margaret Miller, Xavier Reille et Shalini Sankaranarayan, "Les systèmes d'information sur la solvabilité des emprunteurs à faible revenu : Principales difficultés et facteurs de réussite", FORUM 1, Washington, D.C. : CGAP et SFI, 2011.

